

Semer du sorgho à pâturer cet été

Implantées entre deux cultures principales afin d'assurer une production supplémentaire de fourrage, le sorgho est une graminée en place pendant moins de 100 jours. Il est semé en mai ou juin à raison de 25 kg par ha et avec une profondeur de semis entre 1 et 2 cm. Un rappaie est assuré après le semis. L'association de légumineuses présente peu d'intérêt en raison du développement rapide de la plante qui laisse peu de lumière aux légumineuses.

Les sorghos fourragers offrent une grande diversité génétique, chaque variété étant adaptée à un besoin spécifique. Le mode d'exploitation reste le premier critère de choix. Les sorghos multicoupes sont à privilégier pour le pâturage, les monocoupes étant réservés à l'ensilage. En matière de variétés, les 3 caractères spécifiques sont les suivants. Les BMR (Brown Mid Rib – nervure centrale brune) présentent la particularité d'avoir une part réduite des fibres non digestibles. Comptez 110 € par ha pour les coûts de semence des variétés BMR et 70 à 80 € pour les non BMR.

De l'humidité pour lever

Les variétés PPS (PhotoPeriod Sensitive – sensible au photopériodisme) ne produisent pas de grains lorsque la durée du jour dépasse celle de la nuit, ce qui est le cas sous nos latitudes à cette période. La plante produit ainsi plus de feuilles. Enfin, les variétés « Mâle stérile » ne présentent pas de fécondation et donc de production de grains. L'énergie de la plante est ainsi concentrée dans les feuilles et les tiges. En cas de mélange de variétés, le sorgho mâle est toutefois fécondé par la variété voisine. Ces plantes d'été nécessitent des conditions d'humidité et de températures estivales pour lever puis exprimer leur potentiel de rendement. Un à trois pâturages sont envisageables.

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire

**Le sorgho est adapté à une implantation précoce de mai/juin.
Au-delà, on prend un risque s'il ne pleut pas dans les jours qui suivent l'implantation.**



Crédit photo : CIIRPO

*Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR DE LA COMBLE, Carole LE CREFF
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT (Institut de l'Elevage/CIIRPO)*